



Le Folgoët Infos

Keleier Ar Folgoad

Vendredi 06 avril 2018

☎02.98.83.01.92 mairie.le-folgoet@wanadoo.fr www.lefolgoet.fr

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

L'agence postale est ouverte le lundi (8H45/11H45 – 13H45/16H45) ; les mardis, jeudis et vendredis (8H45/11H45). Fermée le mercredi et le samedi. ☎02.98.83.59.00

Memento

*Cabinet d'infirmiers Cornec, Thomas, Loaec, Place Ty An Oll (02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20)

*Cabinet d'infirmier Sylvie CORNEC, 19 résidence de l'Oratoire (09.54.24.83.00 ou 07.68.19.08.21)

*Cabinet d'infirmiers D. Manceau, Kergolestroc (02.98.83.31.07 ou 06.67.35.44.90)

*Taxi Ar Folgoad : ☎06.98.23.58.48. Conventionné CPAM toutes distances 7jrs/7.

*Pharmacie GUIEU : 02.98.83.17.05 – Service de Garde : 3237

Eaux/assainissement : 02.98.83.02.80

ERDF : 09.726.750.29

GRDF : 0800.47.33.33

Vie municipale – Buhez ar gumun

Campagne de piégeage de frelons asiatiques

Avec le printemps les frelons asiatiques vont sortir de leur hibernation.

La campagne de piégeage des futures reines se déroulera de début avril à juin.

Des pièges seront mis à votre disposition par la Communauté de Communes.

Pour les appâts :

1 volume de bière brune

1 volume de vin blanc

1 volume de crème de cassis ou sirop de grenadine ou de fraise ;

Réunion d'information et de distribution des pièges :

SAM 7/04 à 11H00, à la mairie (salle du conseil municipal).

EVOLUTION DU NID PRIMAIRE



Urbanisme – Permis d'aménager accordé : lotissement de 14 lots « les Jardins du Rétaire », au lieu-dit Le Rétaire.

Objet trouvé – Un chausson bébé, rte de Lannilis.

Bibliothèque municipale - Levraoueg

4, Place Ty an Holl – ☎02.98.21.15.46

Horaires : mar : 16h30/18h30 – Mer : 10h/12h et 14h/17h – Ven : 16h/18h – Sam : 10h/12h – Dim : 10h/12h.

bibliotheque.le-folgoet@wanadoo.fr

FESTIVAL PETITE MAREE

Nouvelle édition pour le festival Petite Marée, festival du conte pour les tout-petits, du 7 au 14 avril ! Retrouvez les différents spectacles proposés sur le territoire dans le programme disponible à la bibliothèque. Pour info, cette année la séance du Folgoët est réservée aux scolaires.

TOUTPETITJELIS

MAR 17 à 9h30 ou 10h30, sur le thème de « Avec Papy et Mamie ». Sur inscription. Pour les 0 – 3 ans.

Vie paroissiale - Buhez ar barrez

CONTACT : 02.98.83.00.61 - sanctuaire.lefolgoet@gmail.com - 02.98.83.00.43 - sec.paroissendfolgoet@outlook.fr

Dim 8 : Messe à 11H. **Lun 9** : fête de l'Annonciation. Messe à 10h30 à la Basilique.

Vie sportive - Sportoù

HANDBALL

SAMEDI 7 AVRIL				SAMEDI 7 AVRIL		
Equipes	Adversaire	Match	Salle	Equipes	Lieu	Départ
- 11 Filles 3	Plabennec	14:00	Iroise	Déb 2 ciels	Dirinon	12:45
- 11 Gars 3	Ent. Monts d'Arrée	15:00	Iroise	Déb 2 blancs	Bourg-Blanc	14:00
- 11 Gars 4	PSM	16:00	Iroise	- 11 Filles 2	Guilers	12:45
- 11 Gars 2	Chateaulin 1	17:00	Iroise	- 11 Filles 1	Lamp Guimiliau	12:45
Sen Gars 3	PLCB	18:15	Iroise	- 11 Gars 1	Dirinon	15:00
Sen Gars 4	Plouvorn	20:00	Iroise	- 13 Filles 1	Plounéventer	16:00
Déb 2 mauve	Elorn - Le Drenne	13:30	Bodénès	- 13 Gars 1	Landerneau	14:30
- 13 Filles 2	La Fleche	15:30	Bodénès	- 15 Filles 3	Lamp Guimiliau	13:30
- 15 Gars 2	Plougouvelin	16:55	Bodénès	- 15 Filles 2	Guidel	16:00
- 15 Filles 1	RMH Chateaubour	18:30	Bodénès	- 18 Filles 2	La Forest Land	15:45
Sen Filles 4	Crozon Morgat	20:00	Bodénès	- 18 Gars 2	La Forest Land	14:15
- 13 Gars 3	La Fleche	15:45	Kerjézéque	Sen Filles 2	Landevant	17:45
- 13 Gars 2	Rosporden	17:00	Kerjézéque	Sen Filles 1	Rouen	14:00
- 18 Gars 3	Plouvien	18:30	Kerjézéque	Sen Gars 2	Lorient	16:30
- 15 Filles 4	Plabennec	17:45	Coatdaniel	DIMANCHE 8 AVRIL		
Sen Filles 3	PSM	19:15	Coatdaniel	Equipes	Lieu	Départ
				- 15 Gars 1	Vitré	09:15
				- 18 Gars 1	St Renan	14:30
				Sen Gars 1	Plescop	12:00

CND FOOTBALL

Equipes	ADVERSAIRE	HR match	LIEU	RDV
SAMEDI				
U6-U7	Rassemblement	14H00	Lesneven	13H40 à Lesneven
U15 A	Saint-Martin AS 1	15H30	Saint-Martin	Voir convoc.
U15 B	GJ Rives L'Elom 2	14H30	Le Folgoët	
U17	GJ Lambéz Brest 1	15H00	Ploudaniel	
DIMANCHE				
Seniors A	Santec AS 1	15H30	Le Folgoët	13H30
Seniors B	Guipavas G du Reun 3	13H30	Le Folgoët	12H00
Seniors C	St-Frégant Vaillante 1	13H30	Le Folgoët	12H00
Loisirs	KFC C des Légendes	10H00	Plounéour-T	08H45

PETANQUE FOLGOATIENNE - Sam 07 à 14H à Ploudaniel : doublettes mixtes. Dim 8 à 14H à Plabennec : triplettes.

VELO CLUB - Les dimanches d'avril : départ 8H30 pour tous les groupes.

Chez nos voisins Ha tro-war-dro

KERNILIS - Sam 7 : avant l'hermine Trail de 18H00, l'Hermine Sports Nature organise une randonnée pédestre (6 ou 11 kms). INS de 13h30 à 16h00.

Ecole diwan - Kig Ha Farz - Dim 15 à la salle Y. Bleunven au Folgoët. Sur place ou à emporter. Ins ☎06.69.54.92.88 gaidcastrec@yahoo.fr;

Ne Manquez pas...



Braderie de PRINTEMPS

DIM 8 à l'espace Kermaria

Org : APEL école Sainte Anne Notre Dame
☎06.82.22.99.02

Trail de L'Aber Wrach'h

SAM 7 et DIM 8

Epreuves : Trail de 8 à 120 Kms, marches nordiques 8 et 15 Kms, mini trail pour les enfants.

Dimanche

✓ Départs de la place des Pardons à partir de 8H30 pour les 8 (color trail), 14, 29 kms et marche puis direction Feunteun Véas.

Pour le bon déroulement de ces courses,

la circulation automobile sera interrompue lors de ces départs.

✓ Arrivées au complexe sportif à partir de 10H30 jusqu'à 16H00.

Animations gratuites (structures gonflables, tir à l'arc, biathlon laser, magicien...)

Informations détaillées sur <http://traildelaberwrach.com>

PASSAGE TOUR DE FRANCE sur la commune : jeu 12/07

Les personnes qui souhaitent participer à la préparation d'animations sont invitées à une réunion : **LUN 9** à 18H00 à la salle Y. Bleunven. Rens comiteanimationlefolgoet@gmail.com

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Les comptes de gestion 2017 dressés par le comptable public sont approuvés par le conseil municipal. Ils correspondent aux comptes administratifs.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

✓COMMUNE

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 560 553.53 € et les recettes à 2 021 318.21 €. Il en résulte un excédent de 460 764.68 €. En section de d'investissement, les dépenses s'élèvent à 637 728.17 € et les recettes à 1 639 398.67 €. D'où un excédent de 1 001 670.50 €.

✓EAU

<u>Exploitation</u> :	Dépenses : 236 282.43 €	Recettes : 290 547.42 €	<u>Excédent</u> : 54 264.99 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses : 5 192.55 €	Recettes : 86 076.86 €	<u>Excédent</u> : 80 884.31 €

✓ASSAINISSEMENT

<u>Exploitation</u> :	Dépenses : 104 244.32 €	Recettes : 173 562.75 €	<u>Excédent</u> : 69 318.43 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses : 42 009.34 €	Recettes : 144 364.69 €	<u>Excédent</u> : 102 355.35 €

✓LOTISSEMENT « LE QUILLIMADEC »

<u>Exploitation</u> :	Dépenses : 181 302.89 €	Recettes : 181 302.89 €	<u>Excédent</u> : 0 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses : 280 000 €	Recettes : 280 000 €	<u>Excédent</u> : 0 €

Les différents comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le bilan annuel des cessions et des acquisitions 2017 tel qu'il figure ci-dessous :

ACQUISITIONS REALISEES EN 2017 : acquisition d'une parcelle boisée au lieu-dit « Le Ménéac » (733 m²) au prix de 500 €. **CESSIONS REALISEES EN 2017** : - lotissement du Quillimadec : vente d'un lot (555 m²) au prix de 57 € HT le m². - Cession des parcelles AD 271 et 306 (1 103 m²), situées rue de l'Oratoire, au profit de l'association AUB SANTE au prix de 65 € le m².

TAXES LOCALES 2018

Les bases de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du non bâti ont été réévaluées de 1.24 % par les services fiscaux. Sur proposition de la commission des Finances, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les différents taux à leur niveau actuel, à savoir : TH : 15,45 % - F.B. : 15,93 % - F.N.B. : 37,06 %.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES (année scolaire 2017 – 2018)

ECOLE PRIVEES : Le conseil municipal décide de verser une participation de 720 € par élève folgoatien scolarisé à l'école Sainte Anne Notre Dame de LE FOLGOET (coût moyen d'un élève à l'école Paul Gauguin en 2017). - L'école Diwan de LESNEVEN percevra une subvention de 627 € par enfant de LE FOLGOET. - La commune versera une participation de 450 € par enfant de LE FOLGOET scolarisé à l'école de l'Argoat de LESNEVEN.

ECOLES PUBLIQUES : Le conseil municipal décide de fixer à 627 € par élève la participation à verser par les communes qui ont des enfants scolarisés à l'école Paul Gauguin. A l'unanimité, le conseil municipal décide en conséquence de verser les participations suivantes : - Ecole Notre Dame LE FOLGOET : 64 080 € (89 élèves du Folgoët). - Ecole Diwan LESNEVEN : 8 778 € (14 élèves du Folgoët). - Ecole de l'Argoat LESNEVEN : 32 850 € (73 élèves du Folgoët). Parallèlement les participations suivantes seront réclamées à : - Commune de LESNEVEN : 3 762 € (6 élèves scolarisés à P. Gauguin). - Commune de LANARVILLY : 2 508 € (4 élèves). - Commune de SAINT MEEN : 1 881 € (3 élèves). - Commune de PLOUIDER : 627 € (1 élève).

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE DE L'ECOLE SAINTE ANNE/NOTRE DAME

Depuis 2011, la commune verse à l'école Sainte Anne Notre Dame une participation d'1 euro par repas d'élèves folgoatien pour l'aider à financer son service cantine. Ce montant ne correspond plus à l'aide apportée par repas servi à la cantine de l'école publique qui est évaluée à 1,20 € par repas. A l'unanimité, le conseil municipal : ✓ décide de porter à 1,20 € la participation de la commune qui sera versée à l'école Sainte Anne Notre Dame pour chaque repas pris par un élève folgoatien. Le pourcentage de « repas folgoatien » sera calculé au prorata du nombre d'élèves folgoatien présents le jour de la rentrée. ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant n°1 à la convention conclue le 4 novembre 2011.

GARDERIE DE L'ECOLE SAINTE ANNE/NOTRE DAME

A l'unanimité, le conseil municipal décide de porter à 5 000 € la participation versée à L'OGEC de l'école Sainte Anne Notre Dame pour l'aider à financer la garderie de l'école. Ce montant correspondant au coût de revient de la garderie de l'école publique Paul Gauguin. M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention conclue le 25 octobre 2011.

ECOLE PUBLIQUE

* La DASEN a confirmé l'ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école Paul Gauguin pour la rentrée scolaire 2018 – 2019.

* Rythmes scolaires : les parents d'élèves de l'école Paul Gauguin ainsi que le conseil d'école se sont prononcés majoritairement pour un retour à la semaine de 4 jours d'école. A l'unanimité, le conseil municipal confirme l'avis du conseil d'école. Les horaires d'enseignement seront les suivants : 8H30 – 12H00 14H00 – 16H30 Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi. Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont prévues les lundis et jeudis de 12H à 12H30.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE SAINTE ANNE/NOTRE DAME
POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE**

L'APEL de l'école Sainte Anne/Notre Dame sollicite une subvention destinée à financer un séjour en classe de découverte (châteaux de la Loire et Puy du Fou) du 14 au 18 mai 2018 pour les élèves de CM1-CM2. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder à l'APEL Ste Anne/Notre Dame une subvention de 50 € par élève, soit une subvention de 1 750 € pour 35 élèves.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PROJET « DU VENT DANS LES BD »

La commune de GUISSÉNY a accepté d'organiser à nouveau en 2018 l'opération « du vent dans les BD ». Le comité de pilotage sollicite auprès de chaque commune participant à l'opération une subvention de 350 € pour mettre en œuvre ce projet. A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'attribuer cette subvention de 350 €.

BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT : EFFACEMENT DE CREANCES

Par jugements du 19 décembre 2017 et du 16 janvier 2018, le Tribunal d'Instance de Brest a décidé le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'abonnés « Eau-Assainissement » de LE FOLGOET. L'ensemble de ces dettes doit en conséquence être annulé, à savoir : - redevance Eau : 238,96 € ; - redevance assainissement : 102,92 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal se résigne à annuler ces redevances.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE KERANNA

• Résultat de l'appel d'offres pour le remplacement des réseaux AEP – EU – EP : 5 entreprises ont remis une offre. L'offre la mieux-disante a été déposée par SOGEA-OUEST TP pour un montant global de 799 263,25 € HT (tranche ferme : 416 671,50 € et tranche conditionnelle : 382 591,75 € HT). Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le marché.

• Mission CSPS : La complexité des travaux de remplacement des réseaux AEP – EU – EP et des travaux de voirie nécessite l'intervention d'un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé). Après consultation de divers organismes, le conseil municipal décide de confier cette mission au cabinet BUREAU VERITAS. Le montant des honoraires est fixé à 3815 € H.T.

• Avenant N°1 aux marchés de maîtrise d'œuvre

✓ Travaux de voirie (l'avenant ne porte que sur la mission AVP)

Justification :

Estimation prévisionnelle initiale	:	1 000 000 € HT
Estimation retenue au stade de l'avant-projet	:	2 086 268 € HT
Montant initial du marché	:	33 860 € HT
Montant de l'avenant	:	6 474,21 € HT
Nouveau montant du marché	:	40 334,21 € HT

Accord unanime du conseil municipal.

✓ Travaux de remplacement des réseaux AEP – EU – EP

Justification :

Estimation prévisionnelle initiale	:	730 000 € HT
Estimation retenue au stade de l'avant-projet	:	848 710 € HT
Montant initial du marché : * tranche ferme	:	12 700 € HT
* tranche conditionnelle	:	8 979 € HT
TOTAL	:	21 679 € HT
Montant de l'avenant	:	1 460, 14 € HT (taux de rémunération 1,23 %)
Nouveau montant du marché	:	23 139,14 € HT

Accord unanime du conseil municipal.

• Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre va être passé avec le cabinet OCEAM INGENIERIE pour l'aménagement de diverses liaisons douces. Montant : 17 066,53 € HT.

• Demandes de subventions : A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter l'attribution de subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes (fonds de concours) pour la réalisation des travaux de voirie. Ces demandes ne portent que sur la 1^{ère} tranche de travaux (entre la rue de Kermaria et la rue des Glycines) estimée à 1 200 000 € HT hors remplacement des réseaux humides et effacement des réseaux aériens. Une subvention de 105 000 € a été attribuée par l'Etat pour ces travaux au titre de la DETR.

MAISON DE L'ENFANCE « PITCHOULIG » - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Par délibération en date du 12 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de conventionner avec la commune de LESNEVEN pour disposer de places à la Maison de l'Enfance « Pitchoulig » sur la base de 260 H par semaine (220 H de crèche et 40 H de halte). Ce nombre d'heures ne suffit pas à satisfaire la demande provenant de LE FOLGOET alors que la commune de LESNEVEN n'utilise pas toutes ses heures. Afin d'arriver à un taux de remplissage optimal de la crèche, la commission Enfance-jeunesse propose de porter à 310 H/semaine (260 H de crèche et 50 H de halte) soit 14 480 H/an le crédit d'heures de la commune de LE FOLGOET. Le coût horaire maximal serait de 2,80 €, le tarif variant en fonction du taux de remplissage (entre 2,60 € et 2,80 €). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : - décide de conventionner avec la commune de LESNEVEN sur la base de 310 H/semaine (260 H de crèche et 50 H de halte), - autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat conclue le 27 janvier 2017.

(La suite du compte rendu du conseil municipal sera diffusé dans le bulletin communal du vendredi 13/04)